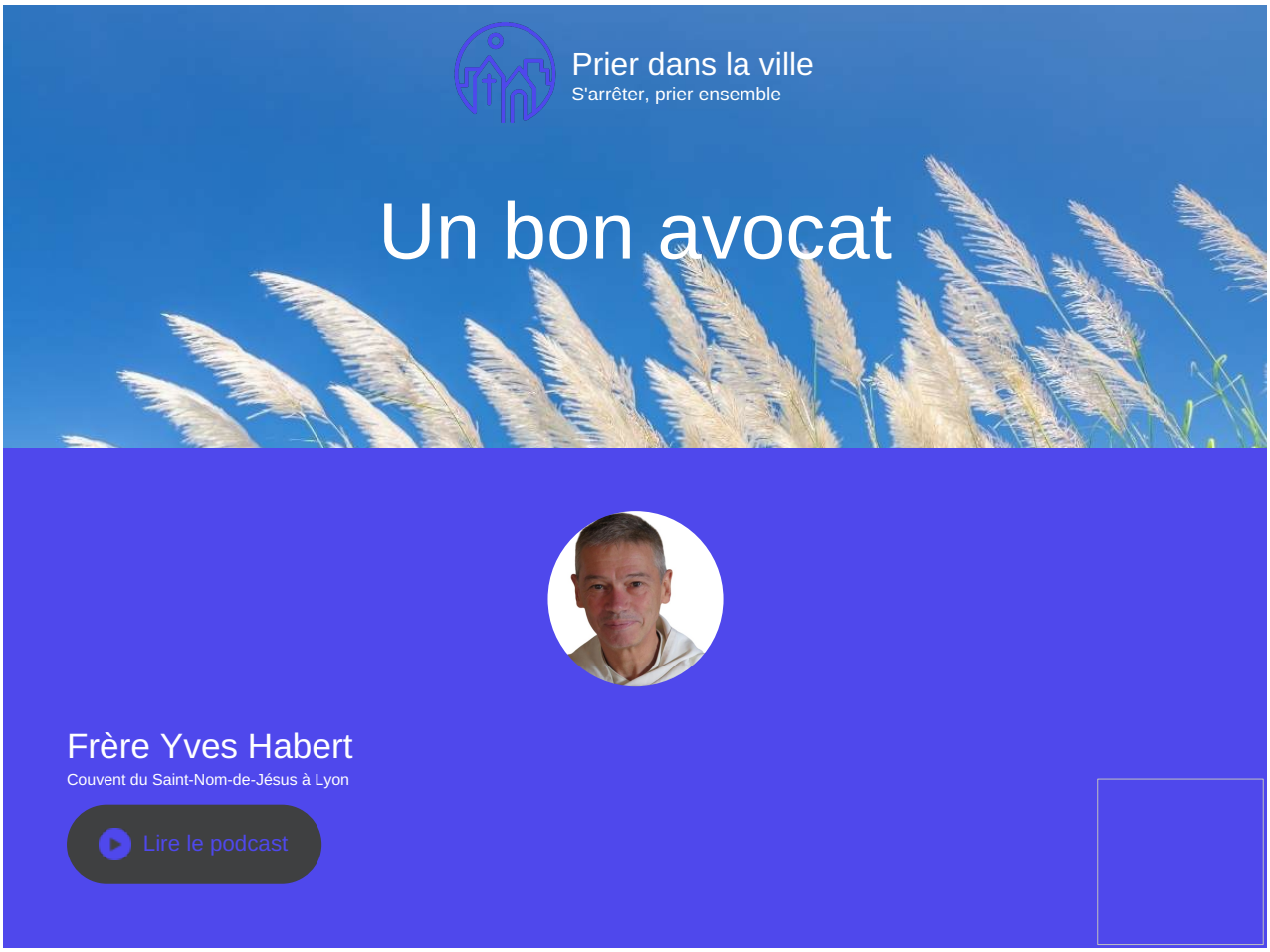

Évangile

TP-6 - Lundi

Jean 15, 26 – 16, 4a

En ce temps-là, Jésus disait à ses disciples : « Quand viendra le Défenseur, que je vous enverrai d'auprès du Père, lui, l'Esprit de vérité qui procède du Père, il rendra témoignage en ma faveur. Et vous aussi, vous allez rendre témoignage, car vous êtes avec moi depuis le commencement. Je vous parle ainsi, pour que vous ne soyez pas scandalisés. On vous exclura des assemblées. Bien plus, l'heure vient où tous ceux qui vous tueront s'imagineront qu'ils rendent un culte à Dieu. Ils feront cela, parce qu'ils n'ont connu ni le Père ni moi. Eh bien, voici pourquoi je vous dis cela : quand l'heure sera venue, vous vous souviendrez que je vous l'avais dit. »

Méditation

Un bon avocat

Avant d'entrer dans sa Passion, Jésus annonce qu'il enverra d'auprès du Père un Défenseur pour rendre témoignage en sa faveur. C'était vrai hier, mais ça l'est encore aujourd'hui dans son Église. S'il n'y avait pas l'Esprit Saint, il n'y aurait tout simplement pas d'Église. Certes, il n'est pas faux de dire que le Christ a fondé l'Église. Mais ne pensons pas qu'elle existe simplement parce qu'il est venu et a laissé une poignée de disciples courageux et entreprenants.

C'est par l'Esprit qu'ils seront quelque chose ensemble, car sans l'Esprit saint, les apôtres auraient été laissés à leur seul témoignage. Non, ils ont un Défenseur, c'est-à-dire un avocat qui appuiera et prouvera l'authenticité de leur témoignage. C'est le problème : convaincre, et si l'on veut convaincre, il faut convaincre de la vérité. Pour l'Esprit Saint, qu'est-ce que convaincre ? C'est établir l'homme comme témoin de la vérité du salut de Dieu offert au monde entier.

Traduction liturgique de la Bible :©AELF - Paris - Tous droits réservés.

Cliquez ici pour vous désabonner de Prier dans la ville